

RÉSIDENTE EMBARQUÉE

APPEL À RÉALISATEUR·RICES

UNE RÉSIDENCE DE CRÉATION À BORD D'UN NAVIRE MARCHAND

APPEL OUVERT DU 8 AU 28 OCTOBRE 2026

PRÉSENTATION

Le Festival international Music & Cinema Marseille (MCM) et l'armateur français Marfret s'associent pour proposer une nouvelle résidence de création exceptionnelle à bord d'un navire marchand.

En janvier 2027, un·e réalisateur·rice lauréat·e embarquera sur le porte-conteneurs Douce France pour une traversée de 11 ou 22 jours (selon son choix et précédée de deux jours en agence), au cœur d'un univers rarement accessible au grand public.

Au contact de l'équipage, des paysages traversés et des réalités du transport maritime, le ou la cinéaste pourra faire du voyage un véritable territoire de création. Les espaces du navire, ses rythmes et la vie à bord offriront une matière singulière pour nourrir son écriture et développer un projet cinématographique.

Offrant une expérience de création inédite, cette initiative prolonge une volonté partagée depuis plusieurs années par Marfret et le MCM : encourager l'innovation et l'expérimentation de nouvelles formes d'accompagnement des artistes, soutenir la création et ouvrir des passerelles entre le monde maritime et la création cinématographique.

PRÉSENTATION, OBJECTIFS ET CAHIER DES CHARGES

La résidence poursuit une double ambition :

1 - offrir un cadre exceptionnel au projet personnel du ou de la lauréat·e :

En accueillant un·e réalisateur·rice à bord de l'un de ses navires, Marfret ouvre les portes d'un univers professionnel peu visible et propose de faire de la traversée un véritable espace de création.

Cette immersion offre au ou à la lauréat·e l'opportunité de découvrir un lieu, un métier, un équipage et un territoire en mouvement, et de nourrir, à partir de cette expérience, un projet cinématographique personnel.

Ce projet pourra prendre la forme souhaitée par l'artiste, dans le cadre d'un dialogue éditorial préalable avec les partenaires.

2 - faire naître des films qui constituent une carte de visite à la fois pour le ou la cinéaste et pour Marfret :

Le ou la lauréat·e réalisera deux films pour Marfret, à partir de son expérience à bord :

- **un film de 40 à 60 secondes**, créé pour présenter l'entreprise et son univers sous un regard renouvelé. Il sera notamment destiné à une diffusion sur les réseaux sociaux et les différents supports de communication du MCM et de Marfret, ainsi qu'à une présentation dans le cadre du festival ;
- **un film de 8 à 12 secondes**, notamment destiné aux diffusions en salle dans le cadre du Festival.

Pour l'artiste, ces réalisations seront l'occasion d'affirmer son univers, son regard et son savoir-faire. Pour Marfret, elles permettront de donner à voir son identité, ses métiers et son univers à travers une proposition cinématographique originale.

Ces deux réalisations respecteront le cahier des charges de la résidence (les modalités de livraison et les spécifications techniques seront communiquées au ou à la lauréat·e à l'issue de la sélection).

Elles auront vocation à traduire cette immersion en un geste cinématographique personnel, sensible et original, capable de porter aussi bien la signature de l'artiste que l'identité de Marfret.

UNE CRÉATION PROLONGÉE PAR LA MUSIQUE

Le projet associera également cinéma et création musicale, avec la participation d'un·e compositeur·trice qui travaillera à partir des images réalisées lors de la traversée et prolongera ainsi l'expérience par une création sonore originale.

Cette collaboration constituera une étape à part entière du processus de création et fera dialoguer deux regards : celui du ou de la cinéaste embarqué·e et celui du ou de la compositeur·trice à terre.

Tout au long du projet, de ses prémices jusqu'à l'aboutissement de la résidence, le ou la réalisateur·rice sélectionné·e bénéficiera de l'expertise, de l'accompagnement et du réseau professionnel du Festival international Music & Cinema Marseille.

CONDITIONS DE PRISE EN CHARGE

UN ACCOMPAGNEMENT LOGISTIQUE AVEC MARFRET

La résidence est non rémunérée. Marfret organise et prend en charge tous les frais afférents à la résidence du ou de la lauréat·e, à savoir :

- le transport depuis son lieu de vie habituel jusqu'au port du Havre ;
- le logement et les repas au Havre durant le séjour de deux jours en agence précédant l'embarquement, afin de découvrir aussi le quotidien, les métiers et la logistique des ports ;
- les voyages intérieurs jusqu'aux ports si nécessaire ;
- le séjour à bord (cabine individuelle avec salle de bain privée, repas, prêt de tenues adaptées) ;
- le séjour portuaire et le vol retour vers son lieu de vie habituel.

À noter : il appartient à l'artiste de souscrire son assurance personnelle (santé, responsabilité civile et rapatriement).

Ni le Festival international Music & Cinema Marseille ni Marfret ne pourront s'engager à couvrir d'autres dépenses que les frais de déplacement et de séjour mentionnés ci-dessus. Pour tout débarquement, le·la résident·e devra se conformer aux obligations juridiques propres à chaque pays.

UN ACCOMPAGNEMENT ARTISTIQUE ET PROFESSIONNEL AVEC LE MCM

Le MCM assurera l'accompagnement artistique du projet, de la sélection jusqu'à sa restitution.

Pendant la résidence : un accompagnement du ou de la réalisateur·rice et une mise en relation avec les équipes et les interlocuteur·rices de Marfret.

Après la résidence :

- un accompagnement à la finalisation et à la post-production du film ;
- une mise en relation avec le ou la compositeur·trice chargé·e de créer la musique originale à partir des images réalisées à bord, et un accompagnement de leur collaboration ;
- la valorisation, la restitution et la diffusion du projet et du film dans le cadre du MCM et sur ses supports de communication ;
- une invitation à la 28^e édition du Festival international Music & Cinema Marseille en 2027.

DIFFUSION ET RESTITUTION

Les films réalisés dans le cadre de la résidence seront présentés et valorisés à travers les différents supports du MCM et de Marfret.

Une présentation, à laquelle le ou la réalisateur·rice sera convié·e, sera organisée durant le Festival, lors d'un temps dédié aux collaborateur·rices et partenaires de Marfret.

Les films seront présentés dans leur version finalisée, incluant la création musicale originale.

CALENDRIER PRÉVISIONNEL DE L'APPEL À CANDIDATURES

Appel ouvert du jeudi 8 octobre au mercredi 28 octobre 2026 à 23h59

- Jeudi 8 octobre 2026 : ouverture de l'appel à candidatures
- Mercredi 28 octobre 2026 à 23h59 : clôture de l'appel à candidatures
- Entre le 9 et le 12 novembre 2026 : auditions par le jury des candidat·es présélectionné·es par Marfret et le MCM
- Mi-novembre 2026 : annonce du ou de la lauréat·e et préparation de la résidence

DÉROULÉ DE LA RÉSIDENCE

- **6 janvier 2027** : l'embarquement sera précédé de deux jours au sein d'une agence Marfret à terre, pour appréhender l'univers du transport maritime dans sa globalité.
- **8 janvier 2027** : début de la résidence de création à bord du Douce France. Port d'embarquement : Le Havre, ligne « Guyane-Amazone ».
- **19 janvier 2027** à Philipsburg (Sint Maarten) : retour à quai pour une résidence de 11 jours, **ou 30 janvier 2027** à Dégrad des Cannes (Cayenne, Guyane française) : retour à quai pour une résidence de 22 jours.
- **Février 2027** : finalisation, travail avec le-la compositeur·trice sur la musique et post-production des films.
- **Lundi 1er mars 2027** : rendu final des deux films, prêts à diffuser.
- **MCM 2027, du 29 mars au 3 avril 2027** : premières diffusions et restitution du projet dans le cadre du Festival international Music & Cinema Marseille.

Les dates et le parcours pourront évoluer en fonction des contraintes propres à la navigation commerciale : conditions météorologiques, accès aux ports, règles de sécurité et impératifs opérationnels du navire.

RÈGLEMENT

- Cet appel est ouvert uniquement aux candidat·es de nationalité française.
- Le ou la candidat·e devra être majeur·e avant la date de départ envisagée en résidence.
- Le ou la réalisateur·rice sélectionné·e s'engage à être disponible aux périodes de la résidence ainsi que les 1^{er} et 2 avril 2027, pour participer à la restitution finale du projet lors du Festival international Music & Cinema Marseille.
- Seules les candidatures individuelles sont acceptées, en raison des contraintes d'espace à bord. Pour les mêmes raisons pratiques, la résidence ne peut pas accueillir d'accompagnant·es (membres de la famille, collaborateur·rices ou partenaires professionnel·les).
- Justifier d'une ou plusieurs expériences en mer constitue un atout. Les candidat·es doivent tenir compte du fait que certaines traversées sont très agitées, notamment en hiver. La résidence nécessite donc de ne pas souffrir du mal de mer et d'être à l'aise avec les conditions de vie et de navigation en mer.
- Une résidence à bord demande d'être en excellente santé (pas de médecin à bord pendant les traversées, plusieurs étages à monter plusieurs fois par jour).
- Le ou la candidat·e reconnaît avoir pris connaissance du cahier des charges et s'engage à le respecter.
- Le ou la candidat·e reconnaît avoir pris connaissance des conditions de séjour à bord détaillées ci-après et s'engage à les respecter.

CONDITIONS DE SÉJOUR À BORD DU DOUCE FRANCE

- Cabine : le·la résident·e est logé·e dans une cabine individuelle confortable, avec salle de bain privative.
- Équipement électrique : la cabine dispose de prises françaises et d'une prise rasoir dans la salle de bain. Elle est équipée d'une lampe de chevet murale, d'une lampe de bureau et d'un réfrigérateur.
- Repas : les repas sont assurés. Certains repas peuvent être pris avec le capitaine, en particulier le petit-déjeuner et le dîner.
- Internet : une liaison internet est disponible à bord, sauf sur quelques portions limitées de la rotation du Douce France. Son débit, très limité, ne permet que l'envoi et la réception de textes, à l'exclusion des images.
- Vêtements et chaussures : une buanderie gratuite est disponible à bord. Pour toutes les sorties sur le pont, le·la résident·e doit porter une combinaison et des chaussures de sécurité, qui lui seront prêtées. À l'intérieur, le port de chaussures de sécurité n'est pas indispensable, mais le port de chaussures fermées reste nécessaire en dehors de la cabine.
- Mal de mer : les conditions de navigation sont changeantes et peuvent être agitées par moments. Par précaution, il est recommandé de prévoir des pastilles contre le mal de mer.
- Bruit : il est recommandé de prévoir des bouchons d'oreille, en particulier en cas de sensibilité au bruit (moteur, vent, océan, coque, ventilation, etc.).

FAQ

DANS QUELLE LANGUE DOIS-JE SOUMETTRE MA CANDIDATURE ?

Les documents de candidature doivent être rédigés en français. Une vidéo de 3 minutes en anglais est toutefois demandée, principalement pour évaluer le niveau d'anglais du ou de la candidat·e, l'anglais étant la langue parlée à bord.

PUIS-JE PRÉSENTER MA CANDIDATURE SI JE NE SUIS PAS RÉALISATEUR·RICE ?

Cet appel est exclusivement destiné aux réalisateur·rices.

PUIS-JE POSTULER SI JE N'AI PAS D'EXPÉRIENCE EN MER ?

Une expérience en mer n'est pas obligatoire, mais elle constitue un atout. Une bonne connaissance du monde maritime peut également nourrir le projet. Les candidat·es doivent toutefois être prêt·es à composer avec des conditions de navigation parfois difficiles, notamment en hiver.

MODALITÉS D'INSCRIPTION

Pour déposer votre candidature, cliquez sur [le bouton INSCRIPTIONS](#).
Les candidatures envoyées par mail ne sont pas acceptées.

L'appel est ouvert du jeudi 8 octobre au mercredi 28 octobre 2026 à 23h59.

Tou·tes les candidat·es recevront un mail leur indiquant si leur candidature a été retenue ou non, au plus tard mi-novembre 2026. Le ou la lauréat·e sera annoncé·e publiquement.

DOCUMENTS À FOURNIR

Les candidat·es devront transmettre via le formulaire en ligne les éléments suivants :

- Une présentation du parcours : un CV présentant le parcours professionnel du ou de la réalisateur·rice.
- Une lettre de motivation pour préciser votre intérêt pour une résidence embarquée, votre démarche cinématographique, votre regard sur l'univers maritime et le transport de marchandises, etc.
- Une note d'intention de réalisation pour présenter vos intentions artistiques et la manière dont vous envisagez la résidence et les films à réaliser (projet personnel et deux films pour Marfret).
- Un dossier de présentation de vos pistes artistiques pour la réalisation des deux films pour Marfret et de votre projet personnel.
- Une note d'intention musicale : la sensibilité au rapport entre l'image et le son et, le cas échéant, les premières pistes concernant l'univers musical du film.
- Une sélection de réalisations : des liens permettant de visionner plusieurs réalisations antérieures et d'apprécier l'univers cinématographique du ou de la candidat·e.
- Une courte vidéo de présentation en anglais (3 minutes max) : elle présente le ou la candidat·e et son projet, et permet au jury de mieux comprendre sa démarche et son intérêt pour la résidence. L'anglais est la langue de communication à bord.
- Une lettre attestant que le ou la candidat·e a pris connaissance des conditions de l'appel et du séjour à bord et s'engage à les respecter.
- La durée de résidence choisie : 11 ou 22 jours, avec la garantie d'être disponible aux périodes indiquées dans cet appel (séjour en agence, à bord, venue pendant le festival, etc.).

PRÉSENTATION DES PARTENAIRES

MARFRET

Acteur historique du transport maritime international, Marfret accompagne le Festival international Music & Cinema depuis ses débuts à Marseille, un partenariat construit au fil des années autour du soutien à la création.

Fondée en 1951, Marfret est une compagnie maritime française spécialisée dans le transport international de marchandises. À travers ses nombreuses lignes maritimes, la compagnie relie différents territoires et participe chaque jour aux échanges qui structurent l'économie mondiale.

Depuis de nombreuses années, Marfret entretient une relation particulière avec le monde de la création et a établi une longue tradition d'accueil d'artistes en résidence, à bord de ses navires comme dans ses agences à terre. Les œuvres originales créées par ces artistes embarqué·es sont présentées chaque année au public lors de restitutions, constituant au fil du temps un répertoire artistique riche et singulier.

La démarche de Marfret, qui aime se définir comme un « Ar(t)mateur », témoigne d'une volonté de créer des passerelles entre son activité maritime et les pratiques artistiques contemporaines.

Suivez Marfret sur [Instagram](#) et [LinkedIn](#).

FESTIVAL INTERNATIONAL MUSIC & CINEMA MARSEILLE

Consacré à la jeune création cinématographique et à la création musicale pour l'image, le Festival international Music & Cinema Marseille (MCM) est un évènement unique en Europe. Créée en 1999, la manifestation est devenue un rendez-vous incontournable pour le milieu professionnel national et international et s'impose comme une référence de la composition musicale pour l'image.

Le festival a pour objectif de promouvoir et de développer la création cinématographique et la création musicale pour l'image, à travers des actions d'envergure régionale, nationale et internationale articulées autour de la diversité culturelle, de l'accompagnement des jeunes talents et de la transmission, avec notamment un pôle d'éducation à l'image. Porté par l'association Alcimé et classé en catégorie A par le CNC, le MCM fait de Marseille un lieu de rencontre, d'expérimentation et de découverte autour de la création cinématographique et musicale.

Suivez le MCM sur [Instagram](#) · [Facebook](#) · [LinkedIn](#) · [Podcasts](#) · [YouTube](#) · [music-cinema.com](#)

CONTACT

Cécilia Humez-Kabadanian, responsable du développement territorial

festival@music-cinema.com • +33 (0)6 51 43 80 38

Association Alcimé - Festival international Music & Cinema Marseille

Siège social : 42 rue Falque, 13006 Marseille

Adresse de correspondance : 184 avenue de Luminy (ancienne école d'architecture), 13009 Marseille